

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

X (1) Communauté française

O (1) Libre confessionnel

O (1) Provinces et communes

O (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau :

Date et signature

2. Intitulé de l'unité de formation :

Principes de base de diététique appliquée à des régimes alimentaires

CODE DE L'U.F 481107U21E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 401
---------------------------	------------------------------------

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n° 2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation :

O (1) Enseignement secondaire de :

x (1) transition

O (1) qualification

du degré :

O (1) inférieur

X (1) supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court

O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui x (2) non

7. Constitution des groupes ou regroupement :

Repris en annexe n° 3 de 1 page

8. Programme du (des) cours :

Repris en annexe n° 4 de 1 page

9. Capacités terminales :

Reprises en annexe n° 5 de 1 page

10. Chargé(s) de cours :

Repris en annexe n° 6 de 1 page

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : 481107U21E1	Code du domaine de formation : 401
--	------------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours	Classement du(des) cours	Code U	Nombre de périodes
Approche des principes de base de diététique	CT		48
2. Part d'autonomie	XXX		12
		Total des périodes	60

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date :

Signature :

-
- (2) A compléter
 - (3) Réserve à l'administration
 - (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
 - (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
 - (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant :

- de développer des compétences techniques de base en diététique pour mener à terme des processus de sélection d'aliments en fonction de leurs apports nutritionnels et de composer des menus adaptés à des différents régimes alimentaires.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. CAPACITES

L'étudiant sera capable :

- *sur base de critères lui ayant été définis,*
- *en se basant sur des documents de références,*
 - de déterminer les besoins énergétiques et les nutriments,
 - de préciser les aliments sources nécessaires à une ration journalière équilibrée ;
 - de justifier ses propositions.

2.2. TITRE POUVANT EN TENIR LIEU

Attestation de réussite de l'unité de formation « Approche des principes de base de diététique », codifiée

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière

4. PROGRAMME DU COURS

L'étudiant sera capable de :

- caractériser les principaux régimes alimentaires ;
- définir les besoins physiologiques des organismes nécessitant des régimes ;
- identifier les nutriments et les aliments qui constituent les sources des différents régimes ;
- quantifier les apports nutritionnels recommandés en fonction des régimes à appliquer.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable :

- *pour un régime spécifique, sur base de critères lui ayant été définis,*
- *en se basant sur des documents de références,*
 - de déterminer les besoins énergétiques et les nutriments ;
 - de préciser les aliments sources nécessaires à une ration journalière équilibrée ;
 - de justifier ses propositions.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

- la pertinence de ses choix ;
- le niveau de clarté de ses justifications.

6. CHARGE DE COURS :

Un enseignant ou un expert qui justifiera d'une expérience suffisante et reconnue.